
APPEL D'OFFRES

Services professionnels pour

PRODUCTION D'UNE ÉTUDE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ÉTRANGERS À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR - SECTEUR DE LA SANTÉ -

SAINT-JEAN, LE 9 avril 2018

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.

INTRODUCTION

La production d'une étude afin d'améliorer le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis à Terre-Neuve-et-Labrador pour répondre aux besoins provinciaux de main-d'œuvre dans le secteur de la santé constitue l'objet de cet appel d'offres. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'organisme demandeur, le mandat du consultant recherché, les exigences et modalités ainsi que les exigences à respecter par le soumissionnaire dans la préparation de la proposition.

1. OBJET de l'APPEL D'OFFRES

DEMANDEUR

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Chapeauté par la FFTNL, le Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador (RSFTNL) voue son existence à un objectif global qui est l'obtention de services de santé en français pour la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Afin d'améliorer l'offre de services de santé en français, le RSFTNL contribue à la sensibilisation et à l'engagement de la communauté, et conseille de manière stratégique ses partenaires sur la planification, l'organisation et l'intégration de services de santé de qualité.

Le Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RIF-TNL) vise à accroître la capacité d'accueil, d'intégration et de rétention des communautés francophones de la province en mobilisant divers intervenants et en renforçant la collaboration et la planification stratégique à l'échelle de la collectivité, de la région et du pays. Le RIF-TNL a été créé par la FFTNL en 2007 pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Son objectif principal est l'intégration réussie des nouveaux arrivants d'expression française qui choisissent de s'établir à Terre-Neuve-et-Labrador et un meilleur rapprochement social et culturel avec la communauté d'accueil.

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, certains facteurs démographiques ont un impact majeur sur les services de santé à Terre-Neuve-et-Labrador. Entre autres, le vieillissement de la population représente un défi de taille à relever pour les régies de santé provinciales. Selon le rapport annuel sur la qualité de vie à Terre-Neuve-et-Labrador, *Vital Signs 2017*, plus d'un cinquième de la population terre-neuvienne-et-labradorienne a plus de 65 ans.

Les tendances provinciales du marché du travail, établies dans le rapport provincial « Labour Market Outlook 2025 » publié en 2015, indiquent que le secteur de la santé est l'un des trois secteurs d'occupation qui subira la plus grande augmentation d'ici 2025. Plus spécifiquement, le gouvernement provincial prévoit l'ouverture de 2 370 postes en sciences infirmières.

Ensemble, les besoins de la population vieillissante et l'attrition de main-d'œuvre qualifiée ont fait que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador se tourne vers l'immigration pour répondre à ces défis. Cependant, l'évaluation et la reconnaissance des acquis requise pour travailler dans une profession réglementée au Canada, y compris les professions dans le domaine de la santé identifiées comme étant prioritaires, sont un obstacle majeur au recrutement et à la rétention de travailleurs qualifiés étrangers.

Tenant compte des mécanismes facilités et les services en place pour recruter, soutenir, appuyer et retenir les immigrants et les professionnels de la santé francophone, le projet identifierait les voies les plus avantageuses pour viser les pays francophones et les candidats bilingues pour combler les besoins du secteur. Le projet faciliterait donc l'atteinte d'un objectif en matière d'immigration francophone identifié par le gouvernement provincial dans son plan d'action *La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador*.

OBJET

La FFTNL souhaite que la situation actuelle de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis étrangers des infirmiers autorisés à Terre-Neuve-et-Labrador soit étudiée précisément, et que des recommandations soient faites s'il est jugé nécessaire que cela devrait être amélioré.

Les résultats de l'étude visent à :

- Identifier les obstacles du processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis des professionnels de la santé ;
- Faciliter le recrutement de travailleurs qualifiés étrangers pour combler les besoins provinciaux;
- Assurer l'accueil, le soutien et la rétention des travailleurs qualifiés étrangers ;
- Augmenter les services de santé en français à Terre-Neuve-et-Labrador ;
- Renforcer les liens entre les acteurs clés dans le domaine de la santé et en immigration et les partenaires communautaires ;
- Outiller les acteurs clés dans le domaine de la santé et en immigration et les partenaires communautaires pour mieux répondre aux défis démographiques et de la santé.

2. MANDANT DU CONSULTANT

2.1 Objectif et tâches

Le consultant aura pour tâches de :

- Prendre contact avec les acteurs clés dans le domaine de la santé et en immigration;
- Faire une évaluation provinciale des besoins: comprendre le processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (délais, obstacles), identifier les besoins provinciaux et régionaux, identifier les missions de recrutement et les programmes d'immigration favorables, identifier les services d'établissement pour faciliter la rétention des travailleurs qualifiés étrangers;
- Préparer une trousse pour outiller le Ministère de la Santé et des Services communautaires, les organismes professionnels de réglementation et les acteurs en immigration;

- Rédiger un rapport final avec des recommandations pour le Ministère de la Santé et des Services communautaires et les organismes professionnels de réglementation.

2.2 Spécifications

- Le consultant devra démontrer une expertise dans les domaines de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis étrangers ainsi que de l'immigration et/ou de la santé
- Date limite du dépôt du rapport final : 25 mai 2018
- Ressources financières disponibles :
 - 11 500 \$ d'honoraires (TVH incluse - fait sous plusieurs versements).
 - 750 \$ en frais de déplacement (TVH incluse)

3. EXIGENCES ET MODALITÉS

Les exigences et modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

3.1 Droit de modification

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

3.2 Dépenses engagées

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement.

3.3 Évaluation des propositions

Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

3.4 Rejet des propositions

Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue.

3.5 Acceptation et entente contractuelle

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

3.6 Annulation de contrat

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications ;
- le consultant n'est plus solvable ;
- le consultant a déclaré faillite.

4. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ;
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou expertise ;
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise ;
- Coût selon les tâches et échéanciers ;
- Modèle de consultation fait par le passé ;
- L'offre doit être rédigée en français.

5. DÉPÔT DE LA PROPOSITION

La date limite pour déposer une proposition est le vendredi **20 avril 2018 à 16 h** (heure de Terre-Neuve).

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique (dga@fftnl.ca) au plus tard à la date mentionnée ci-dessus.

La version originale doit être envoyée par la poste avec la mention « Confidentielle » à l'adresse suivante :

- **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador**
a/s Roxanne Leduc, directrice générale adjointe
Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents
65, chemin Ridge, bureau 233
Saint-Jean, TNL A1B 4P5